



A propos de la Paracha...

par

Rav Yaakov Hissel

Rosh Yechivat Ahavat Chalom

PARACHAT BECHALA'H

Pouvoir surnaturel

Une nature « modifiable »

« Et Moché étendit sa main sur la mer et la mer, aux approches du matin, retrouva sa force originelle comme les Egyptiens s'élançaient en avant et Hachem précipita les Egyptiens au sein de la mer » (*Chemot* 14 :27).

Après la traversée miraculeuse de la Mer Rouge, le moment était venu pour les eaux tumultueuses de recouvrer leur nature originelle et de s'abattre, dans le même temps, sur les Egyptiens qui s'étaient lancés à la poursuite du peuple juif à bride abattue.

Hachem ordonna à Moché d'étendre sa main au dessus des eaux une seconde fois « et la mer retrouva sa force originelle ».

Nos Sages proposent une analyse plus approfondie de ce verset (*Berechit Rabba* 5: 5).

Ils relient le mot *léétano* « sa force originelle » au mot *letenao* « à sa condition préalable » qui est formé des mêmes lettres. Lorsqu'il créa le monde, Hachem convint avec la mer qu'au moment voulu, elle se diviserait pour laisser passer le peuple d'Israël. Des accords avaient ainsi été passés entre Hachem et toute Sa création.



- Le ciel et la terre acceptèrent de rester silencieux devant Moché (*Devarim* 32 :1),
- le soleil s'engagea à obéir à l'injonction de Yehochoua (*Yehochoua* 10:12),
- les corbeaux promirent d'approvisionner [de viande et de pain] le Prophète Eliyahou (*Melakhim* 1- 17 :6),
- le feu assura qu'il s'abstiendrait de brûler 'Hananya, Michaël et Azaria lorsque Nevoukhadnetsar les ferait jeter dans la fournaise ardente,
- les lions savaient qu'ils ne devraient pas toucher Daniel lorsqu'il serait jeté dans leur fosse,
- les cieux promirent de s'ouvrir lorsque Ye'hezkel leur en donnerait l'ordre (*Ye'hezkel* 1:1),
- la baleine garantit qu'elle rejetterait Yona sur la terre sèche (*Yona* 2 :11).

Créés au crépuscule

Nos Sages discutent également d'une autre catégorie de miracles dans la création.

Ils écrivent que dix entités miraculeuses furent créées juste avant la tombée de la nuit, la veille du premier Chabbat. Comme nous le constaterons en étudiant la liste qui suit, c'est à ce moment précis que des « réserves » furent constituées en prévision des miracles à venir, préparant le contexte naturel dans lequel se dérouleront ces événements.

« Dix choses ont été créées la veille de Chabbat, au crépuscule. La « bouche de la terre » [le gouffre qui devait engloutir Kora'h et ses complices], la « bouche de la source » [la source qui accompagnait Israël dans le désert], la bouche de l'ânesse [de Bilam], l'arc en ciel, la manne, le bâton de Moché, le *chamir*, les caractères [de l'alphabet hébraïque], l'art de l'écriture et les Tables de la Loi. Certains rajoutent les mauvais esprits, la tombe de Moché, le bélier d'Avraham. D'autres ajoutent, la pince qui a servi pour en forger d'autres » (*Avot* 5 :6).

Pourquoi ces dix entités méritaient-elles ce « traitement de faveur » ? Elles auraient pu faire partie de la « réserve » précisément destinée à adopter une attitude miraculeuse lorsque les circonstances l'exigent. N'aurait-il pas suffi de détourner ces éléments de leur trajectoire naturelle dans des conditions précises comme ce fut le cas avec la Mer Rouge, le soleil et la baleine de Yona ?



Le pouvoir de la Torah

Le commentaire du Or ha'Hayim sur notre verset nous permet d'approfondir cette question. Il écrit qu'une partie de l'accord passé entre Hachem et la Création contient une clause qui contraint les éléments naturels à se plier aux ordres donnés par la Torah et les *Talmidei 'hakhamim* (érudits en Torah), comme ils se plient aux ordres du Tout-puissant Lui-même. Les éléments honorèrent effectivement cet accord à plusieurs reprises dans l'Histoire.

Lorsque Moché ordonna à la mer de se diviser, elle objecta et refusa de défier les lois de la création. Moché ne disposait pas encore du pouvoir de la Torah qui a préséance sur la Création. Selon les termes du Or ha'Hayim, il n'était pas un *ben Torah*.

La mer campait sur ses positions, invoquait le statut de simple mortel de Moché et arguait que l'homme ayant été créé le sixième jour, soit trois jours après la mer, il n'avait aucun droit de lui donner des ordres. Si Moché avait été un *ben Torah*, la mer aurait été contrainte de lui obéir, mais elle refusait de se plier à la volonté d'un homme « comme les autres ». En réponse à cette contestation, Hachem étendit sa main avec celle de Moché, si l'on peut s'exprimer ainsi, et fendit la mer.

Le *Midrach* souligne que l'accord passé entre Hachem et la Création s'applique uniquement lorsque les *bné Israël* respectent la Torah. Les événements cités dans le *Midrach*, Moché qui divise la mer, Yehochoua qui arrête la marche du soleil illustrent le concept de l'ordre naturel qui se met au service d'un *tsadik* d'envergure exceptionnelle. Nous retrouvons ce principe ailleurs dans le *Midrach*.

« Rabbi Lévi dit, au même titre que Hachem proféra un ordre à l'intention de Moché et lui parla, Moché donna un ordre à Hachem ».

Lorsque Moché constata que Pharaon poursuivait le peuple d'Israël, il se tourna vers Hachem et implora Sa clémence. Hachem l'arrêta aussitôt « et Hachem dit à Moché pourquoi m'implores-tu ? » (*Chemot* 14:15). Rabbi Yehochoua compare cette situation à celle de l'ami le plus cher d'un roi qui se plaint à son souverain de ses divers problèmes. Le roi l'interrompt « Cesse de te lamenter et exprime précisément tes souhaits. Je les comblerai aussitôt ». Moché n'avait pas besoin de pleurer, il lui suffisait d'exprimer un ordre pour qu'il soit aussitôt exécuté (*Chemot Rabba* 21 :2). Les *talmidei 'hakhamim* ont le pouvoir de soumettre la nature à leur volonté, Hachem soumet les forces de la création aux injonctions d'un grand *tsadik*.

Si des réserves ont été constituées lors de la création, en prévision de circonstances exceptionnelles, en quoi ces dix éléments créés au crépuscule se distinguent-ils ?



Miracles et miracles

Essayons de répondre à cette question en appréhendant la différence entre les dix créations particulières de la veille de Chabbat et celles des miracles et merveilles réalisées au bénéfice du peuple juif.

Pendant les six jours de la création, Hachem créa tout ce dont le monde pourrait avoir besoin : le soleil, les étoiles, les montagnes, les océans et même les plus petits insectes et brins d'herbe. Chaque élément reçut une fonction précise et spécifique.

Toutefois, comme nous l'avons expliqué plus haut, cette création incluait un accord préalable. Lorsqu'un *tsadik* le décide, pour sauver une communauté en cas d'extrême urgence par exemple, ces créations doivent contrer leur nature première et se mettre au service du *tsadik*. Des miracles de ce genre ne donnent pas lieu à la création d'une nouvelle entité. Le miracle de Guivon n'occasionna pas la création d'un nouveau soleil et ne généra pas de changement dans la nature profonde de cet astre. Le soleil, déjà existant, décala simplement le terme de sa trajectoire quotidienne.

En marge de la création, Hachem créa dix entités distinctes qui constituaient des exceptions à cette règle, la veille de Chabbat au crépuscule. Elles ne sont pas indispensables au bon fonctionnement de l'univers et n'ont jamais été destinées à être des entités naturelles dotées d'une existence permanente. Le Créateur n'a pas souhaité que tous les ânes parlent et que tous les rochers aient une « bouche » de laquelle jaillirait de l'eau...

Nos Sages traitent donc de deux catégories de miracles. La première réunit les miracles dans le contexte desquels la nature dévie de son ordre naturel afin de répondre à un besoin spécifique. La seconde recense les miracles situés à l'extérieur du domaine naturel qui ont été spécifiquement et uniquement créés pour intervenir dans des circonstances exceptionnelles. Ils ne sont destinés à aucune autre fonction en dehors de ce contexte.

Comme nous le verrons, les dix entités créées la veille de Chabbat au crépuscule n'étaient pas des créations normales provisoirement adaptées aux circonstances inhabituelles. Elles étaient distinctes du reste de la création, destinées à intervenir dans l'univers à des moments très précis, dans des circonstances exceptionnelles.

La « bouche de la terre »

La rébellion de Kora'h et de ses complices à l'encontre de Moché fut sanctionnée par un châtiment inédit qui prouva clairement leur culpabilité.



« Le sol qui les portait se fendit. La terre ouvrit sa bouche et les dévora, eux et leurs maisons, et tous les gens de Kora'h, et tous leurs biens » (*Bamidbar* 16 :31-32).

La « bouche de la terre » n'était pas un tremblement de terre ou un quelconque changement de l'ordre naturel mais une entité distincte créée avec la mission unique d'engloutir Kora'h et ses fidèles.

Pourquoi la Torah dit-elle « le sol qui les portait se fendit » puis tout de suite après « la terre ouvrit sa bouche et les dévora » ? Le Or ha'Hayim explique que ces deux versets décrivent deux étapes différentes du processus de châtement.

Dans un premier temps, le sol s'ouvrit, puis une bouche, élément miraculeux créé la veille du premier Chabbat au crépuscule, rejoignit cet endroit, s'ouvrit largement et les engloutit. La bouche n'était pas présente lorsque la terre se fendit. Elle était une entité distincte créée pour cet objectif exceptionnel qui apparut lorsque le moment fut venu de punir Kora'h.

La « bouche de la source »

La bouche de la source était, elle aussi, une création distincte.

Pendant leurs années d'errance dans le désert, les *bné Israël* furent accompagnés par une source extraordinaire, due au mérite de la Prophétesse Myriam. Elle avait une « bouche » qui produisait miraculeusement la quantité d'eau nécessaire à toute la nation qui comptait plusieurs centaines de milliers d'âmes (voir *Taanit* 9a, *Chabbat* 35a).

Rachi décrit la « source de Myriam » comme « une pierre qui produisait de l'eau au commandement de la main de Moché ». Elle était ronde comme un tamis et les suivait partout où ils allaient (*Pessa'him* 54a). Le Maharal précise qu'il ne s'agissait pas d'une pierre qui les accompagnait dans leurs pérégrinations. Dans ce cas, le fait qu'elle produise de l'eau, alors qu'elle n'est pas reliée au sol et n'a aucune connexion avec un point d'eau, aurait été considéré comme un miracle distinct (*Derekh 'hayim* sur *Avot* 5:6).

Il s'agissait d'une bouche, une entité distincte qui s'attachait à un rocher, là où le camp s'installait, et produisait de l'eau.

Ce n'était pas un rocher spécifique mais plutôt une bouche, une ouverture attachée à un rocher qui laissait s'écouler de l'eau en quantité. Comme nous pouvons le constater, la création miraculeuse n'est pas le rocher en lui-même mais bien la bouche du rocher.



C'est dans cet esprit que le texte de la *Michna* fait mention de « la bouche de la source » et non de la source.

La bouche de l'ânesse

Bilam, l'infâme prophète non juif, se mit en route vers le désert pour y maudire le peuple juif. Son ânesse, terrorisée par la vision de l'ange qui lui barrait le chemin, refusait d'avancer. Bilam, agacé, la frappa trois fois. A ce moment, « Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse » (*Bamidbar 22 :1-30*) qui adressa des reproches à son maître. La bouche de cette ânesse est de toute évidence une création miraculeuse. La bouche d'un âne ordinaire n'est pas douée de parole or, cet âne s'exprimait dans un langage audible et compréhensible.

L'arc en ciel

Après le déluge, Hachem désigna l'arc en ciel comme étant le signe de son alliance avec Noa'h qui l'engageait à ne plus jamais détruire le monde par les eaux (*Berechit 9 :12-17*).

L'apparition de cet arc multicolore dans le ciel apparait comme un phénomène naturel provoqué par la réverbération des rayons du soleil. Néanmoins, le fait qu'il ait été créé la veille de Chabbat au crépuscule nous prouve qu'il ne s'agit pas d'une manifestation naturelle. L'arc en ciel ne s'est pas matérialisé comme le reste des éléments naturels pendant les six jours de la création, il apparut pour la première fois lors de l'alliance avec Noa'h. Aujourd'hui, il n'apparait que brièvement lorsque le soleil brille après une averse puis s'estompe. L'arc n'est pas constamment présent comme le sont les constellations ou d'autres créations physiques.

La manne

La manne, le pain venu du ciel qui nourrit nos ancêtres pendant quarante ans dans le désert, était une création prévue pour une durée précise dans un contexte précis. On ne l'avait jamais vue avant et on ne la revit plus après.

Le bâton

Le bâton de Moché n'était pas un bâton ordinaire. Il était en saphir et les lettres *detsakh adach bea'hav*, l'acronyme des dix plaies, ainsi que le nom de Hachem étaient gravés dans la pierre (*Yalkout Chimoni*).

C'est avec ce bâton que Moché réalisa les miracles qui marquèrent la sortie d'Égypte et l'ouverture de la Mer Rouge (voir *Chemot 4:17*). Nos Sages racontent le parcours de ce bâton créé la veille de Chabbat, dans ce seul but.



Le bâton fut remis à Adam au *Gan Eden* qui le transmit à 'Hanokh qui le donna à Noa'h qui le légua à Chem.

Chem en fit don à Avraham et il passa ainsi de père en fils entre les mains de Yits'hak, Yaakov et Yossef.

A la mort de Yossef, tous ses biens furent saisis et le bâton se retrouva dans le palais du Pharaon où Yitro, un des sorciers égyptiens le remarqua. Il manigança pour l'obtenir et le planta dans le sol du jardin de sa maison de Midian. De nombreux individus tentèrent de l'en déloger sans y parvenir jusqu'à ce que Moché arrive à Midian. Il vit le bâton, déchiffra les inscriptions étranges qui y étaient gravées et s'en saisit sans effort. Yitro en conclut que Moché était le libérateur d'Israël (*Pirke de rabbi Eliezer*, chap. 40).

Le chamir

Le *chamir* était un minuscule ver, de la taille d'un grain d'orge, que le roi Chelomo utilisait pour couper les pierres destinées à la construction du *Bet haMikdash* ainsi que les pierres précieuses qui ornaient le '*hochen* (pectoral) (*Sota* 48b). « On n'employa à la construction du Temple que des pierres intactes de la carrière ; ni marteau, ni hache, ni autre instrument de fer ne fut entendu dans le Temple durant sa construction » (*Melakhim* 1 6 :6-7). Aucun outil de métal n'intervenait dans cette opération car le métal a la faculté de raccourcir la vie de l'homme, alors que l'Autel la prolonge (*Mekhilta Yitro, Ba'hodech* 11 :7).

Le roi Chelomo marquait les pierres avec de l'encre, les montrait aux vers qui les taillaient selon ses recommandations. Ces créatures miraculeuses apparurent lorsque le besoin se fit sentir puis disparurent.

Les caractères de l'alphabet et l'écriture des Tables

Chacun des aspects des Tables de la Loi, *Lou'hot haBrit*, fabriquées par le Tout-puissant était miraculeux « et les Tables furent faites par Hachem et l'écriture était celle de Hachem gravée dans les Tables » (*Chemot* 32 :16).

Nos Sages enseignent que les Tables étaient une entité miraculeuse faite en saphir. Elles se déroulaient (comme un parchemin) et étaient taillées à partir du soleil » (*Chir hachirim Rabba* 5 :12).

Les lettres pouvaient être lues dans le bon sens sur les deux faces ce qui constitue une impossibilité physique et confirme la nature miraculeuse des Tables (commentaire de *Bartenoura* sur *Avot* 5 :6).



Nos Sages disent que les lettres *samèkh* et *mem* tenaient en place par miracle (*Chabbat* 104a). Nous comprendrons mieux cette idée en imaginant les contours d'un cercle ou d'un carré gravés dans une plaque. Rien ne les reliait à la matière et pourtant, ces deux lettres tenaient fermement en place. Lorsque Moché brisa les Tables de la Loi en réaction à la faute du veau d'or, les lettres se détachèrent de la pierre et flottèrent dans les airs (*Chemot* 32 :19 , *Pessa'him* 87b).

Le bélier d'Avraham

Le bélier d'Avraham ne ressemblait à aucun autre bélier. Il était une entité intégralement miraculeuse, créée pour accomplir un rôle spécifique au moment de la *Akédat Yits'hak* (le sacrifice de Yits'hak). Lorsque le Tout-puissant dit à Avraham de ne pas sacrifier son fils bien aimé, Avraham scruta les alentours à la recherche d'un autre sacrifice et il trouva « un bélier... retenu dans un bosquet par ses cornes » (*Berechit* 22 :13).

Nos Sages disent qu'aucune partie de cet animal ne fut perdue, elles ont toutes été ou seront utilisées à des fins sacrées. Les cendres du bélier constituaient les fondations de l'Autel Intérieur sur lequel l'encens était brûlé, ses tendons étaient les dix cordes de la harpe de David, la ceinture du prophète Elie fut fabriquée à partir de son cuir, sa corne gauche servit de *chofar* au mont Sinai et sa corne droite, plus imposante, annoncera la venue du *Machia'h* (*Yalkout Chimoni, Melakhim* 2, 224:1).

Le *Zohar* (vol.1 p.120b) soulève une question à propos du bélier d'Avraham. Le bélier qui remplaça Yits'hak au moment de la *akéda* avait un an. Comment cela est-il possible si l'on considère qu'il a été créé la veille du premier Chabbat, soit lors de la création du monde ?

Le *Zohar* explique que le bélier n'a pas été physiquement créé au crépuscule, puis caché pendant des siècles jusqu'à la *akéda*. Sa création était potentielle et se matérialiserait à l'heure H. Lorsqu'Avraham aurait besoin d'un animal pour remplacer Yits'hak, il serait là.

Ce principe peut s'appliquer aux dix autres entités. Leur création fut décrétée la veille de Chabbat au crépuscule. L'interprétation du *Zohar* nous permet de mieux comprendre le fait que les dix entités étaient toutes, dès leur création, destinées à un but précis et non une modification apportée à l'ordre naturel.

Les forces du mal

Les forces du mal sont des démons. Le Tout-puissant n'acheva pas la création de leur corps avant le début de Chabbat et ils restèrent des esprits désincarnés. Cela



signifie également qu'elles étaient des créatures anormales, mi-humaines, mi-animales. Il s'agit donc de créatures incomplètes qui ne font pas partie de la création.

La tombe de Moché

Lorsque Moché quitta ce monde à cent vingt ans, il fut enterré par Hachem lui-même « Il l'ensevelit dans la vallée du pays de Moav qui fait face à Bet-Péor; mais nul ne connaît sa sépulture jusqu'à ce jour » (*Devarim* 34 :6). L'endroit où Moché est enterré ne relève pas du domaine naturel car il n'a pas de localisation géographique et matérielle perceptible par l'homme. Nos Sages racontent que les romains ont tenté de trouver la tombe de Moché. Ils organisèrent des fouilles dans la région mentionnée dans la Torah et escaladèrent la montagne. Lorsqu'ils atteignirent le sommet, ils eurent l'impression que la tombe se trouvait dans la vallée et lorsqu'ils se trouvèrent dans la vallée, la tombe leur parut située au sommet de la montagne. Ils séparèrent les patrouilles et placèrent des hommes simultanément au sommet de la montagne et dans la vallée. Chaque groupe rapporta l'impression que la tombe se situait à l'opposé de l'endroit où il se trouvait. (*Sota* 13b).

Selon des enseignements cabalistiques, les entités intégralement spirituelles n'ont pas besoin d'espace physique car la notion d'espace n'existe pas dans le monde spirituel. Nos Sages expliquent que ramenés à leurs dimensions physiques le *Aron*, l'Arche, et les *Kerouvim*, chérubins, étaient beaucoup trop grands pour tenir dans les limites du *Kodech haKodachim*, le Saint des Saints, (*Baba Batra* 99a) et pourtant ils y tenaient sans aucune difficulté car la spiritualité ne connaît pas les limites de l'espace.

Les dix entités créées au crépuscule, la veille du premier Chabbat, n'étaient pas concernées par l'accord passé avec le reste de la création. Ce pacte ne s'applique qu'aux créations « normales » et leur permet de dévier de leur trajectoire naturelle lorsque la situation l'exige.

L'essence même de ces dix créations était miraculeuse. Elles n'avaient besoin d'aucun préalable car elles n'ont **jamais** été normales.

Le miracle d'un tsadik

Comme nous le voyons, les *tsadikim* ont le pouvoir de changer la nature, en d'autres termes de réaliser des miracles. Hachem a passé un accord en ce sens avec la création. Ce principe nous est enseigné par le *Midrach* qui traite de nombreux cas et par le message du Or ha'Hayim concernant le *ben Torah*. Nos Sages ont souvent traité de leur capacité à changer le cours de la nature à leur gré. L'ouvrage attribué à Rabbenou Avraham ben haRambam (cité au début de *Ein Yaakov*) suggère de ne



pas prendre ces enseignements au pied de la lettre. Nous constatons néanmoins qu'à chaque génération, de grands Sages changent l'ordre naturel du monde et réalisent des miracles. Cela s'est produit dans le passé et se produira encore dans le futur.

La Torah nous dit après le récit de la traversée de la Mer Rouge que le peuple juif « crut en Hachem et en Moché Son serviteur » (*Chemot* 14 :31). Comment pouvons-nous comparer la foi en Hachem Lui même à celle que l'on pourrait porter à l'un de Ses serviteurs, même si ce serviteur n'est autre que Moché Rabbenou ?

Hachem dote le *tsadik* d'un don exceptionnel « le *tsadik* décrète et Le Saint, béni soit-Il accomplit son décret ». Un *tsadik* peut exiger un miracle et Hachem l'accomplira¹ (voir Rabbi Meir Gabbai *Avodat HaKodech*, partie. chap. 3).

Emounat 'hakhamim, la foi en la sagesse et le pouvoir spirituel de nos grands *talmidei 'hakhamim* est un fondement de notre foi. En accordant notre foi et notre confiance aux *'hakhamim*, nous accomplissons la volonté Divine. La Torah elle-même dit « Selon la doctrine qu'ils t'enseigneront, selon la règle qu'ils t'indiqueront, tu procéderas ; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche ». (*Devarim* 17 :11). Rachi citant les Sages (*Sifrei Choftim* 154) explique « même lorsqu'il vous dit que la droite est à gauche et que la gauche est à droite et bien entendu, lorsqu'il vous dit que la droite est à droite et que la gauche est à gauche ».

Un grand sage est doté du pouvoir de la Torah et sa vision des choses est bien plus claire et judicieuse que la nôtre.

A chaque génération, notre nation est bénie par la présence de *tsadikim* et de *talmidei 'hakhamim* auxquels Hachem donne la sagesse et la clairvoyance nécessaires pour conduire le peuple et le guider dans des périodes difficiles.

Notre foi inébranlable en Hachem et en « Moché Rabbenou » de chaque génération nous permettra de mériter de grands miracles qui amèneront la rédemption tant espérée.

Puisse-t-elle avoir lieu rapidement de nos jours. Amen.

¹ Il est essentiel de réaliser que ceci s'applique uniquement à de véritables *guedolei Torah* et pas à des charlatans sans scrupules qui déçoivent un public naïf en s'affichant comme des « faiseurs de miracles ». Voir mon ouvrage *Tamim tihyeh* (publié en Anglais sous le titre *Foi et Folie*) pour une analyse plus complète du sujet.